



Distribution de la facture de la demi-pension

publié le 17/10/2017

1er règlement de la demi-pension

Descriptif :

Avant les vacances d'automne, la première facture de demi-pension (septembre- décembre) sera distribuée à vos enfants. Merci de bien vouloir en prendre connaissance dans les carnets de correspondance.

Si vous rencontrez des difficultés pour le paiement de cette facture, merci de vous adresser à Monsieur Meunier, gestionnaire du collège, afin de trouver une solution adaptée à votre situation.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.